

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

26 janvier 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 19

Votants : 21

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 21

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 26 janvier 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, Mme ROUVRE Liliane, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

Etaient absents excusés :

Mme DELALEUF Marie

Etaient absents non excusés :

Mme Sophie CHASLES

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LABREUVOIT Sandrine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 06 / 2023

**Vote des tarifs municipaux POUR LES SALLES BALZAC
ET DESCARTES**

Sur présentation de Madame Claude Ferrand, adjointe déléguée aux finances, et après avis de la commission finances réunie le 13/12/2022, il est proposé l'application des tarifs ci-après, à partir du 1^{er} février 2023 pour les salles BALZAC et DESCARTES.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1) Fixer le tarif des salles BALZAC et DESCARTES à compter du 1^{er} février 2023 comme suit :

<i>Catégories</i>	A	Associations extérieures à Vernou et Particuliers
	B	Associations de Vernou

TARIF A	2023
SALLE BALZAC	123
Chauffage	99
TOTAL	222

TARIF B	2023
SALLE BALZAC	120
Chauffage	99
TOTAL	219

TARIF A	2023
SALLE DESCARTES	80
Chauffage	74
TOTAL	154

TARIF B	2023
SALLE DESCARTES	78
Chauffage	74
TOTAL	152

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Fixe l'ensemble des tarifs salles BALZAC et DESCARTES** rappelé au Conseil Municipal pour l'année 2023
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces locations

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLEE



(Handwritten signature of Madame le Maire)